



Annuler élections

Par roland_54

Bonjour,

Email du 08/08/2016 de mon délégué syndical présentant la liste des candidats aux élections professionnelles où je figure (a l'attention uniquement des élus et moi non élu)

Lettre de convocation à entretien préalable écrite le 09/08/2016 et remise en main propre..

On me licencie le 29/08/2016

Sachant que les e-mails professionnels peuvent être lus par le patron, puis demander au juge de rendre nulle la procédure au prétexte que l'employeur connaissait l'imminence de ma candidature et donc qu'il aurait fallu qu'il respecte la procédure pour salarié protégé ?

Merci!